

ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres :

En exercice : **8**
Présents ou représentés : **8**
Ayant reçu mandat : 0
Excusés : 0
Absents : 0

Délibération n°CA17-09-38

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt-cinq Septembre à 12 heures, le Conseil d'administration de l'Établissement public de gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 14 Septembre 2017, s'est réuni au Département de la Marne :

Membres à voix délibérative présents ou représentés

M. René-Paul SAVARY
M. Christian BRUYEN
M. Jean-Marc ROZE
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Dominique LEVEQUE
M. Rudy NAMUR
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Julien VALENTIN

Ayant reçu mandat : /

Excusés :

Absent : /

Membres à voix consultative présents ou représentés

M. Bruno BOURG BROC
Mme Martine LIZOLA
M. Christian AUBERTIN

Ayant reçu mandat : /

Excusé :

Absent : /

Assistent également à la réunion :

M. Stéphane LAFAY
Mme Françoise ETIENNE
M. Guy CARRIEU
M. Marc DELANNOY
Mme Muriel DURIEUX
M. Franck TEREBSZ

Excusé :

M. Christian DEBEVE

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Huit membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

→ Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 10 Juillet 2017 ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

→ Vu le Code général des collectivités territoriales ;

→ Vu la délibération du Conseil départemental de la Marne n°SE16-05-I-09 du 13 mai 2016 relative à la création de l'Etablissement public de gestion de l'Aéroport de Vatry ;

→ Vu les statuts de l'Etablissement public de gestion de l'Aéroport de Vatry ;

→ Vu le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 10 Juillet 2017.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

→ **APPROUVE** le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 10 Juillet 2017 joint en annexe.

Votes

Pour : **8**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

La séance est levée à 14 heures 30.

ACTE REÇU LE

- 9 OCT. 2017

**PREFECTURE DE LA MARNE
D.R.C.L.**

Certifiée exécutoire le

Compte tenu de :

- o la transmission en Préfecture le 09/10/17
- o la publication sur les sites www.marne.fr
et www.parisvatry.com le 09/10/17

Le Président,



ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n° 820 964 260

Nombre de membres

En exercice : 8
Présents ou représentés : 5
Ayant reçu mandat : 0
Excusés : 3
Absents : 0

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

ACTE REÇU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 9 OCT. 2017

DU 10 JUILLET 2017

**PREFECTURE DE LA MARNE
D.R.C.L.**

L'an deux mille dix-sept, le lundi dix juillet à 17 heures, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 29 juin 2017, s'est réuni au Département de la Marne :

Membres à voix délibérative présents ou représentés :

M. René-Paul SAVARY
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Dominique LEVEQUE représenté par Mme Marie-Noëlle GABET
M. Rudy NAMUR représenté par Mme Dominique DETERM
Mme Frédérique SCHULTHESS représentée par M. Jean-Louis DEVAUX

Ayant reçu mandat : /

Excusé :

M. Christian BRUYEN
M. Julien VALENTIN
M. Jean-Marc ROZE

Absent : /

Membres à voix consultative présents ou représentés :

M. Bruno BOURG BROC
M. Martine LIZOLA

Ayant reçu mandat : /

Excusé : M. Christian AUBERTIN

Absent : /

Assistent également à la réunion :

M. Stéphane LAFAY
Mme Françoise ETIENNE
M. Guy CARRIEU
M. Marc DELANNOY
Mme Muriel DURIEUX
M. Christian DEBEVE
M. Franck TEREBSZ

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Cinq membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

M. René-Paul SAVARY rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 12 mai 2017 ;
- Point budgétaire ;
- Approbation des tarifs relatifs à la mise en paiement des stationnements des parkings de l'aérogare passagers ;
- Informations sur les dossiers en cours ;
- Questions diverses : Convocation du prochain Conseil d'administration.

La séance est ouverte par M. René-Paul SAVARY, qui procède à l'appel nominal et constate que le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. Jean-Louis DEVAUX est nommé secrétaire de séance.

Les débats sont ouverts et les différents points de l'ordre du jour mis au vote.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MAI 2017 - Délibération n°CA17-07-36

Le Président demande aux membres du Conseil d'administration si des observations sont à formuler sur le procès-verbal des délibérations du 12 mai 2017.

Le Conseil d'administration :

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 12 mai 2017 joint en annexe.

Il est procédé au vote :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

II - POINT BUDGETAIRE

Le Directeur présente la situation budgétaire arrêtée au 30 mai 2017.

Les résultats relatifs à l'activité, hors subventions d'exploitation, sont supérieurs aux prévisions réalisées en début d'exercice.

Il est précisé aux membres qu'une décision modificative sera proposée au Conseil à l'automne 2017.

Le Conseil d'administration prend acte de cette communication.

III - APPROBATION DES TARIFS RELATIFS A LA MISE EN PAIEMENT DES STATIONNEMENTS DES PARKINGS DE L'AEROGARE PASSAGERS - Délibération n°CA17-07-37

Le Président rappelle que les travaux d'extension et de mise en paiement des parkings (existants et nouveaux) de l'aérogare passagers, sous maîtrise d'ouvrage du Département, ont débuté dernièrement ; la fin de travaux étant prévue pour fin septembre 2017.

Il est rappelé que 1 300 places gratuites ont été aménagées à proximité.

Le Directeur présente un comparatif des prix pratiqués sur d'autres plateformes.

Le Conseil d'administration :

- ✓ **APPROUVE** les tarifs suivants dans le cadre de la mise en paiement des stationnements des parkings de l'aérogare passagers :
 - Véhicules légers :
 - 5 euros par jour
 - 25 euros la semaine
 - Bus : gratuité dans un premier temps.
La mise en paiement fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Il est procédé au vote :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

V – INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS EN COURS

Le Directeur indique que le chiffre d'affaires sur les cinq premiers mois de 2017 est supérieur aux prévisions, ce qui est encourageant.

L'ensemble des activités avec notamment, 10 264 tonnes de fret (en transit essentiellement) et 4 035 mouvements relatifs aux vols d'entraînement, est supérieur aux objectifs fixés pour l'année 2017 (mais également par rapport à 2016 à la même époque).

Les volumes de carburant écoulés atteignent 15 595 m3 sur les 6 premiers mois de 2017 contre 14 135 m3 sur 12 mois en 2016, ce qui traduit une hausse d'activité très significative. Le Chiffre d'affaires s'en ressent également.

L'activité passagers demeure plus délicate : des vols vers l'ALGERIE modifiés voire annulés au dernier moment par la compagnie, ce qui laisse très peu de latitude à l'aéroport pour faire face aux imprévus et offrir une qualité de service adéquate. Les vols vers NICE ont débuté mi-juin avec deux rotations par semaine et un taux de remplissage satisfaisant (61%) au regard de la commercialisation très tardive de cette destination. Les destinations de MARRAKECH et PORTO, quant à elles, affichent toujours un taux de remplissage de 90%.

Des discussions avec les agences de voyages et compagnies sont en cours afin de proposer des courts séjours sur diverses destinations afin d'élargir l'offre.

La politique tarifaire 2018 de l'Aéroport est actuellement à l'étude. Notre statut d'établissement public et les directives européennes en matière d'aides aux compagnies aériennes, doivent être pris en compte.

Dans l'ensemble, les différents dossiers se poursuivent et ceux qui le nécessitent font l'objet d'un appui des services de l'Etat.

Le Conseil prend acte de cette présentation.

VI - QUESTIONS DIVERSES

→ Le communiqué de presse de AIR CHARTER SERVICE de juillet 2017 est porté à la connaissance des membres. Ce leader mondial de l'affrètement aérien a mené une étude auprès de ses clients, cargos et passagers afin de connaître leurs avis sur la qualité des aéroports (au regard de cinq critères). Paris-Vatry a été reconnu un des aéroports les plus efficaces pour le transport cargo avec celui du Luxembourg concernant le service handling, l'accessibilité et la disponibilité de ses équipes.

→ Le prochain Conseil d'administration se déroulera le lundi 25 septembre à 12 heures au Département de la Marne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

M. René-Paul SAVARY

Président du Conseil d'administration

M. Jean-Louis DEVAUX

Secrétaire

ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION
DE L'AEROPORT DE VATRY
Siège social : Europort Vatry - Bâtiment administratif
Rue Louis Blériot - 51320 BUSSY LETTREE
Immatriculation au RCS de Châlons-en-Champagne n°820 964 260

Nombre de membres :

En exercice : **8**
Présents ou représentés : **8**
Ayant reçu mandat : **0**
Excusés : **0**
Absents : **0**

Délibération n°CA17-09-39

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 25 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi vingt-cinq Septembre à 12 heures, le Conseil d'administration de l'Etablissement public de gestion de l'aéroport de Vatry, sur convocation du Président en date du 14 Septembre 2017, s'est réuni au Département de la Marne :

Membres à voix délibérative présents ou représentés

M. René-Paul SAVARY
M. Christian BRUYEN
M. Jean-Marc ROZE
M. Jean-Louis DEVAUX
M. Dominique LEVEQUE
M. Rudy NAMUR
Mme Frédérique SCHULTHESS
M. Julien VALENTIN

Ayant reçu mandat : /

Excusés :

Absent : /

Membres à voix consultative présents ou représentés

M. Bruno BOURG BROC
Mme Martine LIZOLA
M. Christian AUBERTIN

Ayant reçu mandat : /

Excusé :

Absent : /

Assistent également à la réunion :

M. Stéphane LAFAY
Mme Françoise ETIENNE
M. Guy CARRIEU
M. Marc DELANNOY
Mme Muriel DURIEUX
M. Franck TEREBSZ

Excusé :

M. Christian DEBEVE

Selon l'article 4-2 des statuts, le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Huit membres étant présents ou représentés, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

Approbation de la convention de mise à disposition de Monsieur Raphaël BRUNGARD de l'Etablissement Public Aéroport Metz-Nancy-Lorraine, en qualité de Responsable administratif et financier auprès de l'Etablissement Public de Gestion de l'aéroport de Vatry ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil départemental de la Marne n°SE16-05-I-09 du 13 mai 2016 relative à la création de l'Etablissement public de gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu les statuts de l'Etablissement public de gestion de l'Aéroport de Vatry ;
- Vu la proposition dès l'ouverture de la séance du Président du Conseil d'administration, Monsieur René-Paul SAVARY, d'ajouter ce point à l'ordre du jour ;
- Vu l'acceptation, à l'unanimité, de la proposition ci-dessus mentionnée, par les membres du Conseil d'administration ;
- Vu l'accord de Monsieur Raphaël BRUNGARD en date du 24 Août 2017 quant à sa mise à disposition auprès de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

→ **APPROUVE** la convention, jointe à la présente délibération, de mise à disposition de Monsieur Raphaël BRUNGARD, en qualité de Responsable administratif et financier auprès de l'Etablissement Public de Gestion de l'Aéroport de Vatry.

Cette mise à disposition prend effet à compter du 9 octobre 2017 jusqu'au 8 octobre 2018 à hauteur de 20% du temps de travail de Monsieur Raphaël BRUNGARD.

→ **AUTORISE** le Président à la signer ainsi que les documents y afférents.

Votes

Pour : **8**

Contre : 0

Abstention : 0

ACTE REÇU LE
- 9 OCT. 2017
PREFECTURE DE LA MARNE
D.R.C.L.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'administration.

La séance est levée à 14 heures 30.

Certifiée exécutoire le 09/10/17

Compte tenu de :

- o la transmission en Préfecture le 09/10/17
- o la publication sur les sites www.marne.fr
et www.parisvatry.com le 09/10/17

Le Président,

